

**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la séance du mercredi 5 mai 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19    Présents : 13    Votants : 18**

L'an deux mil vingt-deux et le cinq à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 29 avril 2022 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

**PRESENTS** : Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1<sup>ère</sup> adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2<sup>nd</sup> adjoint, Marie-France SOURZAT- 3<sup>ème</sup> adjointe, Michel LEVET – 4<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie COUMES – 5<sup>ème</sup> adjointe, Colette VERGER, Jacques MORDRET, Christine HENON, Christophe GUINOT, Jérôme ARESTIER, Pierre VERDIER, Christian FAGES.

**EXCUSES** :     **Olivier GIL** donne pouvoir à **Marie-France SOURZAT**  
                  **Frédéric VERGNES** donne pouvoir à **Yannick OUBREYRIE**  
                  **Sandrine BERGOUGNOUX** donne pouvoir à **Christine HENON**  
                  **Madeleine CAYRE** donne pouvoir à **Christian FAGES**  
                  **Marianne MONIER** donne pouvoir à **Yannick OUBREYRIE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Il soumet au vote le rajout à l'ordre du jour de deux points supplémentaires :

1. Convention AO2 – Transports scolaires
2. Tarif régie commune – secteur extramuros terrasses

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur Jérôme ARESTIER** est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**3. CONVENTION AO2 – TRANSPORTS SCOLAIRES**

M. le Maire propose de renouveler pour une durée de quatre ans la convention de délégation de compétence d'organisation de service de transport scolaire entre la Région et la Commune de Martel.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

#### **4. TARIF REGIE COMMUNE – SECTEUR EXTRAMUROS TERRASSES**

M. le Maire rappelle au Conseil que la tarification des autorisations d'occupation du domaine public (terrasses, étalages...) s'établit selon deux secteurs : secteur 1 autour de la halle : 55 €/m<sup>2</sup>, secteur 2 au-delà : 24 €/m<sup>2</sup>. Il propose d'anticiper les demandes qui pourraient concerner l'espace public au-delà des boulevards en créant un 3<sup>ème</sup> secteur avec une tarification de 12 €/m<sup>2</sup>.

##### **Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

M. Verdier remarque que le Senlys, se situera dans ces conditions en secteur 3.

#### **5. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL**

Participent à cette délibération Nadège Castandet cheffe de projet « Petites villes de demain » et Benoît Illinger directeur de Cauvaldor expansion.

M. le Maire rappelle la volonté de la commune d'avoir une politique foncière et immobilière proactive. Dans ce contexte, elle a fait acquérir par l'EPF l'ancien local commercial Lefevre. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) assorti d'un cahier des charges encadrant les types de candidatures attendus a permis de recueillir quatre candidatures qui ont été examinées par une commission constituée de la chambre de commerce et d'industrie, d'élus de Martel, de Nadège Castandet, de Cauvaldor expansion et du bureau d'étude AID. Le dossier qui a été retenu à l'issue de l'expertise est celui présenté par la Maison Laborie.

Nadège Castandet précise que l'AMI a été lancée en février avec pour objectif d'installer un commerce à l'année. La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 28 mars. Elle présente les quatre candidatures reçues :

- Un jeune libraire indépendant très motivé mais dont le prévisionnel financier n'était pas tenable. L'autre point faible de son dossier est qu'il n'était pas disponible de suite. Au vu de son profil intéressant, un accompagnement par Cauvaldor expansion lui a été proposé.
- Une boutique de vente/ dépannage en téléphonie et informatique dont le dossier était de l'avis de tous insuffisant. En outre se posait le problème du stationnement de proximité pour ce type d'activité.
- Une activité d'atelier graphisme, papèterie, textile porté par « sacré lotois ». La saisonnalité de l'activité et le fait que ce cet entrepreneur soit déjà installé sur Martel étaient les points faibles de ce projet.
- Une boutique de producteurs de renommée proposant des produits de salaison d'Auvergne haut de gamme, jambon blanc, pâté en croûte ... « Maison Laborie ». Cette activité permettra la création d'un emploi à plein temps sur l'année et l'embauche d'un saisonnier pendant la période touristique. Elle s'appuiera sur des producteurs locaux pour proposer, à terme, de l'agneau sous vide, du foie gras .... et de la truffe dont l'offre fait défaut à Martel.

Mme Castandet souligne que cette activité correspond en outre aux besoins exprimés à l'issue de l'enquête commerciale réalisée par AID. Le bail débute au 1<sup>er</sup> juin et l'ouverture est prévue pour mi-juin.

M. Verdier, tout en reconnaissant l'intérêt de ce commerce pour la commune, se demande si ce choix ne risque pas de donner une certaine image du bourg.

M. le Maire fait part de la volonté de l'exploitant de rester ouvert aux besoins qui pourraient être exprimés et d'afficher sa marque sur le territoire de Martel. Il évoque le possible développement d'une activité de production autour de Martel en cas de réussite.

Il rappelle qu'un autre AMI va être lancé pour l'ancien garage Chanon. Ce local pourra accueillir des offres différentes avec un cahier des charges adapté.

M. Illinger remarque que la sécurité financière de ce premier projet permettra de prendre plus de risques pour les opérations suivantes.

M. Mordret fait part du ressenti d'augmentation des prix sur Martel exprimé à l'occasion des ateliers pop'su.

M. Fages met en garde sur l'image que l'on veut donner de Martel. Il rappelle les problèmes de l'emploi, du coût des terrains et de la difficulté à trouver un logement sur la commune.

M. le Maire souhaite que la notion d'excellence, représentée par ce projet, soit déconnectée de celle de la cherté des produits et donne pour exemple les produits de qualité et accessibles proposés par certains artisans de la commune.

Concernant le logement, il fait part des difficultés de la construction en France liées aux PLU intercommunaux.

M. Fages demande que si le PLUih de Cauvaldor ne devait pas aboutir rapidement, une révision soit possible. M. le Maire le souhaite également mais toute révision sur une commune a un coût important et doit être validée en Conseil communautaire. Il faut alors avoir un motif légitime et que le projet représente un véritable enjeu économique.

M. le Maire propose au conseil de retenir la candidature de la Maison LABORIE pour une activité de boutique de producteurs.

### **Adopté à l'unanimité des présents et représentés**

## **6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Cartes d'identités et passeports** - M. le Maire informe le conseil que Martel a été retenue pour devenir, après formation du personnel, un nouveau centre de réalisation des cartes d'identité et passeports. La pose et l'entretien du matériel est à la charge de l'Etat et la commune percevra en compensation une dotation de 8 580 €.

**Vélo électriques** - C. Verger remarque que de nombreux groupes de cyclistes en vélos électriques visitent Martel et suggère l'installation de bornes de recharge.

**France Relance** – Y. OUBREYRIE signale que le dossier de demande de subvention déposée auprès de France relance a été accepté.

**City stade et skate park** - M. Levet informe le conseil que la 1ere phase est terminée, la réception des travaux a eu lieu le vendredi 29 avril. La seconde phase concernant l'installation des équipements sera finalisée d'ici juin. Les jeunes intéressés par le projet ont pu faire part de leurs remarques sur l'aménagement à l'occasion d'une rencontre sur site.

**Travaux rue Gourdal** - les réparations du réseau d'assainissement sont achevés et Occitanie pierres va finaliser sous peu la repose des pavés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.